

# PROCES VERBAL

## CONSEIL DU 21 mars 2026

### Convocation du 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à 11 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, par Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames ANDRIEU Florence, DUBOULOZ Florence, GENET-BERTIN Séverine, LARONZE Caroline, MAGNIEN-BRETON Marion, MARTI Véronique, PEREIRA DE SOUSA Carla et WATSON Pascale ainsi que Messieurs DELAHAYE Fabien, DROUVILLE Stéphane, GENET Jérôme, PHÉLIP Hervé, PEREIRA DE SOUSA Manuel, ROPARS Pascal et VITARO Pietro conseillers municipaux

Le quorum est donc atteint.

**ORDRE DU JOUR** selon la convocation délivrée aux conseillers municipaux par voie électronique le 16 mars 2026

- Approbation du compte-rendu de la séance du 05 mars 2026
- Election du ou de la Maire de la commune
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- Election des adjoints au Maire
- Indemnités de fonctions des adjoints
- Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal
- Elections des délégués au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique
- Election des délégués au syndicat intercommunal des gymnases du collège de Maintenon
- Election des délégués auprès de Territoire Energie Eure et Loir
- Election des délégués auprès d'Eure et Loir Ingénierie
- Questions diverses

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Alain BOUTIN, Maire sortant de la commune déclare ouverte la séance d'installation du nouveau conseil municipal par suite des élections du 15 mars 2026 et procède à l'appel de tous les conseillers nouvellement élus. Il annonce :« Je déclare installer les nouveaux conseillers municipaux ».

Conformément aux règles, la présidence de séance est confiée au doyen d'âge, Mr Hervé PHELIP Il explique que la tradition veut que la plus jeune exerce la fonction de secrétaire. Cependant Mme PEREIRA DE SOUSA Carla doit s'absenter avant la fin de la séance puis Mesdames WATSON et ANDRIEU refusent.

Le secrétariat de séance est assuré après désignation par Marion MAGNIEN-BRETON.

Il demande également 2 volontaires pour être assesseurs, Mme WATSON et Mr VITARO se portent volontaires.

### **1. Election du Maire (délibération 07-2026)**

Mr PHÉLIP rappelle aux conseillers les modalités de vote pour l'élection du Maire.

Chaque conseiller, après avoir reçu une enveloppe, des bulletins aux noms de tous les conseillers et des bulletins vierges, dépose alors son vote dans l'urne, sous surveillance des assesseurs, à l'appel de leurs noms et prénoms.

Les assesseurs procèdent par la suite au décompte des enveloppes présentes dans l'urne, puis au dépouillement des suffrages exprimés. 15 bulletins sont décomptés au nom de Fabien DELAHAYE

**Fabien DELAHAYE est élu à l'unanimité des votes et est proclamé Maire de la commune.**

Il est installé immédiatement dans ses fonctions par Mr PHELIP qui lui transmet également la suite de la présidence de cette assemblée

### **2. Détermination du nombre d'adjoints (délibération 08-2026)**

F.DELAHAYE indique qu'afin de déterminer le nombre d'adjoints de la commune il ne faut pas dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal. L'effectif légal étant de 15 conseillers, le nombre maximum d'adjoints dont la commune peut se doter est de 4.

Il propose de nommer 3 adjoints.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité de nommer 3 adjoints au Maire pour la commune.**

### **3. Election des adjoints au Maire (délibération 08-2026)**

F.DELAHAYE rappelle aux conseillers municipaux les dispositions relatives aux élections des adjoints. Il précise que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Il indique qu'il a constitué une liste d'adjoints composée de :

-Mme LARONZE Caroline en tant que première adjointe qui aurait la charge de la vie scolaire et périscolaire, des affaires sociales et des relations aux associations.

-Mr GENET Jérôme en tant que deuxième adjoint qui aurait la charge des travaux, de la sécurité et de la voirie.

-Mme ANDRIEU Florence en tant que troisième adjointe qui aurait la charge des finances et de l'urbanisme.

Il demande si d'autres listes d'adjoints veulent se présenter. Aucune liste étant proposée il est décidé de passer au vote.

Chaque conseiller, après avoir reçu une enveloppe, des bulletins comportant les noms des conseillers municipaux ainsi que des bulletins vierges, dépose alors son vote dans l'urne, sous surveillance des assesseurs, à l'appel de leurs noms et prénoms.

Les assesseurs procèdent par la suite au décompte des enveloppes présentes dans l'urne, puis au dépouillement des suffrages exprimés. 15 enveloppes sont trouvées dans l'urne.

13 Bulletins sont décomptés pour la liste menée par Mme LARONZE et deux bulletins sont déclarés nuls.

**La liste menée par Mme LARONZE est élue à la majorité et les adjoints au Maire sont donc**

**-Mme LARONZE Caroline en tant que première adjointe**

**-Mr GENET Jérôme en tant que deuxième adjoint**

**-Mme ANDRIEU Florence en tant que troisième adjointe**

**Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.**

#### **4. Lecture de la charte de l'élu local**

Conformément à l'article L.1111-1-1 du CGCT, la charte de l'élu local est lue en séance par Mr le Maire.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal accompagné des dispositions régissant les conditions d'exercice du mandat de conseiller municipal

#### **5. Approbation du procès-verbal du conseil du 05 mars 2026**

N'appelant aucune remarque, le procès-verbal du 05 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

#### **6. Indemnités de fonctions des adjoints au Maire**

F.DELAHAYE informe le Conseil qu'il convient de délibérer sur les indemnités de fonction des adjoints. Il indique que La commune comptant entre 500 et 999 habitants, le taux plafond pour chaque adjoint est de 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il propose d'allouer aux trois adjoints élus les indemnités de fonctions prévues par les dispositions du I de l'article L.2123-20 du CGCT,

Une comparaison avec les indemnités précédemment allouées est demandée par Me Watson.

Mlle Cournol, secrétaire générale de la mairie remet à Mr Delahaye les montants alloués auparavant et ce dernier les retransmets aux conseillers.

P.WATSON demande un report de cette question au prochain conseil municipal

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération à une séance ultérieure.**

#### **7. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (délibération 10-2026)**

F.DELAHAYE indique que le conseil peut déléguer au Maire une trentaine d'attributions pour toute la durée de son mandat Il donne lecture des délégations pouvant lui être consenties par le Conseil municipal qui ont été retenues et demande si les conseillers ont des observations.

P.WATSON souhaite préciser que les montants énoncés dans certains articles, ont été décidé par le précédent conseil municipal et qu'ils pourront faire l'objet d'une révision.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les délégations proposées.**

Mme GENET-BERTIN Séverine quitte la séance à 12h19

#### **8. Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P) (délibération 11-2026)**

F.DELAHAYE rappelle aux conseillers que le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique regroupe les communes de Saint-Piat, Mévoisins, Soulaire et Chartainvilliers. Il a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des équipements des écoles maternelles et primaires ; des transports des élèves, des fournitures scolaires, des cadeaux du père Noël et de la gestion du personnel encadrants.

Il précise que chaque commune membre doit élire 4 délégués titulaires (dont le Maire) et il demande qui est volontaire ?

Mesdames LARONZE, MAGNIEN-BRETON et WATSON se portent volontaires pour être déléguées.

F.DELAHAYE demande « Acceptez-vous que le vote soit à main levée ? »

Les conseillers acquiescent à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

**le Conseil Municipal, élit à l'unanimité Mesdames LARONZE, MAGNIEN-BRETON et WATSON ainsi que Mr DELAHAYE en tant que délégués auprès du SIRP**

#### **9. Election des délégués au syndicat des gymnases du collège de (délibération 12-2026)**

F.DELAHAYE expose aux conseillers le rôle du syndicat des gymnases du collège de Maintenon lequel gère les installations sportives du collège. Ces missions sont l'entretien des installations et la réalisation de travaux de construction et d'aménagements de ces installations.

Il précise que chaque commune membre doit élire 1 délégué titulaire et un délégué suppléant et il demande qui est volontaire ?

Madame MARTI Véronique se porte volontaire pour être titulaire et Mme PEREIRA DE SOUSA Carla se porte volontaire pour être suppléante.

F.DELAHAYE demande « Acceptez-vous que le vote soit à main levée ? »

Les conseillers acquiescent à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

**le Conseil Municipal, élit à l'unanimité Madame MARTI Véronique en tant que titulaire et Mme PEREIRA DE SOUSA Carla en tant que suppléante auprès du syndicat des gymnases du collège de Maintenon.**

#### **10. Election des délégués auprès de Territoire Energie Eure et Loir (délibération 13-2026)**

F.DELAHAYE explique aux conseillers qu'il s'agit d'un organisme départemental qui a la charge de l'éclairage public sur la commune. Nous faisons également appel à leur service pour l'installation des illuminations de Noël et ils mettent à notre disposition un logiciel de cartographie cadastrale, qui est utilisé pour instruire les dossiers d'urbanisme

Il précise que chaque commune membre doit élire 1 délégué titulaire et un délégué suppléant et il demande qui est volontaire ?

Monsieur PHÉLIP Hervé se porte volontaire pour être titulaire et Monsieur ROPARS Pascal se porte volontaire pour être suppléant.

F.DELAHAYE demande « Acceptez-vous que le vote soit à main levée ? »

Les conseillers acquiescent à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

**le Conseil Municipal, élit à l'unanimité Monsieur PHÉLIP Hervé en tant que titulaire et Monsieur ROPARS Pascal en tant que suppléant auprès d'Eure et Loir ingénierie**

#### **11. Election des délégués auprès d'Eure et Loir Ingénierie (délibération 14-2026)**

F.DELAHAYE explique aux conseillers qu'il s'agit d'un service départemental mutualisé qui apporte une expertise technique, juridique, administrative et financière aux collectivités adhérentes. Les collectivités peuvent adhérer aux missions de leur choix. Notre collectivité est adhérente à la mission voirie et a bénéficié d'une aide précieuse en matière de maîtrise d'œuvre pour la construction du terrain multisports.

Il précise que chaque commune membre doit élire 1 délégué titulaire et un délégué suppléant et il demande qui est volontaire ?

Madame MAGNIEN-BRETON Marion se porte volontaire pour être titulaire et Monsieur PEREIRA DE SOUSA Manuel se porte volontaire pour être suppléant.

F.DELAHAYE demande « Acceptez-vous que le vote soit à main levée ? »

Les conseillers acquiescent à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

**le Conseil Municipal, élit à l'unanimité Madame MAGNIEN-BRETON Marion en tant que titulaire et Monsieur PEREIRA DE SOUSA Manuel Monsieur PHÉLIP Hervé en tant que titulaire et Monsieur ROPARS Pascal en tant que suppléant auprès d'Eure et Loir ingénierie**

Monsieur VITARO Pietro quitte la séance à 12h26

### Questions diverses :

#### **1.Saisine du Préfet pour l'arbitrage des conditions financières à la suite du retrait au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la cc des portes euréliennes d'IDF**

F.DELAHAYE informe les conseillers d'une procédure engagée auprès du préfet concernant un différend financier. En effet une saisine a été effectuée pour l'arbitrage des conditions financières relatives au retrait de la communauté de communes de portes euréliennes d'Ile de France au 1<sup>er</sup> janvier 2018., dans ce sens, le précédent conseil municipal a pris une délibération le 5 mars 2026 afin d'effectuer cette saisine auprès du préfet

Un courrier a été adressé le 09 mars 2026 aux parties concernées à savoir les 15 autres communes concernées, le président de la communauté de commune des portes euréliennes d'IDF et le président de Chartres Métropole.

F.DELAHAYE donne lecture du courrier (courrier annexé au présent pv) Le courrier précise que le préfet prend acte de la situation.

Me PEREIRA DE SOUSA Carla quitte la séance à 12H29.

H.PHÉLIP demande quel est l'enjeu financier pour la commune

F.DELAHAYE lui répond que celui-ci est estimé à environ 71 000 € en faveur de la commune.

V.MARTI demande combien de temps cela peut durer.

F.DELAHAYE demande leurs avis à Mr BOUTIN Maire sortant de la commune et à Mr TANTY son premier adjoint, en charge des finances lors du précédent mandat et qui sont tous deux présents dans le public. Ces derniers répondent que cela peut être long et que nous ne sommes pas les seules communes impactées. P.WATSON précise que ce blocage est dû à des soucis avec la commune de Maintenon et notamment avec les écuries du château.

#### **2. Animations communales**

F.DELAHAYE présente les prochaines manifestations à venir

\* Une exposition d'art plastique intitulée « Loup y es-tu ? » aura lieu à l'école de Chartainvilliers la semaine prochaine, du 23 au 27 mars 2026. Il est convenu que plusieurs membres du conseil municipal y passeront et que F.DUBOULOZ effectuera des photos et rédigera un article pour la Voix du Frou.

\* Une activité organisée par le Conservatoire des espaces naturels de la région est planifiée à la mare du Frou le samedi 28 mars 2026. C.LARONZE précise que c'est une activité très instructive spécifique que les grenouilles.

P.WATSON s'interroge sur le fait que personne n'a averti l'association des Clouks et plus particulièrement Me Giardi. V.MARTI demande qui aurait dû les prévenir. P.WATSON répond que c'est le conservatoire des espaces naturels ou la mairie.

### 3. Rédaction prochains Voix du Frou

La question de la rédaction de la Voix du Frou est également abordée. F.DELAHAYE explique qu'il ne se chargera pas à lui seul de le rédiger et que certains devront ponctuellement faire des articles.

### 4. Permanences communales et réunions du conseil municipal.

F.DELAHAYE indique que les permanences d'ouverture de la mairie seront maintenues comme lors du précédent mandat les lundis de 14H à 15H et les jeudis de 17H à 19H

Il propose de mettre en place une permanence un samedi tous les 15 jours de 9H à 12H.

Les conseillers sont d'accord pour mettre en place ces permanences.

F.DELAHAYE précise qu'il faudra faire un calendrier et transmettre l'information dans la prochaine Voix du Frou.

P.WATSON demande le calendrier des prochaines réunions du conseil municipal.

F.DELAHAYE lui répond qu'une prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 avril 2026 afin de mettre en place les différentes commissions communales et qu'une autre réunion pour le vote du budget sera programmée le 23 avril 2026

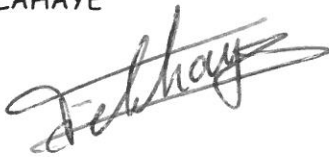
S.DROUVILLE souhaite savoir si on peut avoir un calendrier à plus long terme.

F.DELAHAYE lui répond que pour le moment il ne peut pas prévoir plus loin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h49

Signatures

Fabien DELAHAYE  
Maire



Marion MAGNIEN-BRETON  
Secrétaire de séance



Procès-verbal approuvé lors du conseil municipal du 02 avril 2026

Publié sur [www.chartainvilliers.fr](http://www.chartainvilliers.fr) le 09 avril 2026

Affiché le 09 avril 2026